

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu du **cabinet LS AVOCAT** dont le siège social est à PARIS la somme de **300,00 €uros** (trois cents €uros) représentant la cotisation pour la période du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2020.

Fait à Paris, le 06 février 2019

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

